Image not found or type unknown

Combien de tempt la visite medicale est elle obligatoir

Par **mad13**, le **09/03/2011** à **23:56**

Bonjour,

Je me suis fait annuler mon permis de conduire il y a 7 ans pour conduite sous l'emprise de stupéfiants et, depuis, je n'ai jamais voulu le repasser. Maintenant, je me sens en état de le repasser mais je me demande si la visite médicale reste encore obligatoire car ça fait super longtemps. Si oui, est-ce que au bout d'un moment, la visite médicale n'est plus obligatoire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **10/03/2011** à **07:30**

Bonjour,

Votre permis ayant été annulé pour conduite sous stupéfiants, même 7 ans après, si vous voulez le repasser, la visite médicale reste obligatoire. En effet, cette mention est inscrite sur la fiche de votre permis de conduire au FNPC (Fichier National des Permis de Conduire). Donc, pas d'échappatoire possible et la visite sera exigée pour récupérer un nouveau permis. Votre préfecture ou sous-préfecture vous donnera toutes informations utile à ce sujet.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés